

Le Congrès chilien approuve une réduction historique de la journée de travail



La Havane, 12 avril, (RHC)- La Congrès du Chili a approuvé mardi un projet de loi visant à réduire progressivement la journée de travail de 45 à 40 heures par semaine, ce qui est considéré comme une victoire pour les travailleurs.

L'initiative a été adoptée à une large majorité et elle est prête à être promulguée par le président de la République, Gabriel Boric.

Le projet de loi prévoit que la réduction du temps de travail aura lieu d'ici à 2028 et inclut d'autres avantages, tels que l'augmentation de la rémunération des heures supplémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.

Il contient également une série d'autres avantages, notamment la possibilité de travailler quatre jours par semaine et de se reposer trois, ainsi que l'offre d'aménagements d'horaires pour les personnes s'occupant d'enfants et d'adolescents jusqu'à 12 ans.

L'idée a été promue en 2017 par la députée de l'époque et actuelle ministre secrétaire générale du gouvernement, Camila Vallejo, et Karol Cariola, également législatrice, toutes deux membres du Parti communiste du Chili.

La ministre du travail, Jeannette Jara, a qualifié ce moment de très important et elle a salué tous les travailleurs qui ont soutenu cette mesure dans l'hémicycle et en dehors du Congrès national.

Elle a rappelé que cette initiative avait été élaborée il y a six ans et que son adoption avait été précédée d'un processus de débat dans lequel le public avait joué un rôle important.

Après avoir franchi la dernière étape au Congrès national, le gouvernement a annoncé que la loi serait promulguée et entrerait en vigueur le 1er mai, à l'occasion de la journée internationale des travailleurs.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/319434-le-congres-chilien-approuve-une-reduction-historique-de-la-journee-de-travail>



Radio Habana Cuba